

LES DECHETS DANGEREUX

L'installation de Stockage des Déchets non Dangereux de l'Arbois est le site de traitement des déchets ménagers de la Communauté du Pays d'Aix. Ce site n'est censé recevoir que des déchets ultimes, c'est-à-dire ceux qui ne sont pas valorisables.

Or, à de trop nombreuses occasions des déchets valorisables et parfois dangereux pour le personnel et l'environnement arrivent sur le site.

Les fusées de détresse :

Ces équipements sécuritaires obligatoires sur tous les bateaux doivent être changés régulièrement. Chaque année à la période du printemps, les fusées « périmées » arrivent sur le centre de stockage de l'Arbois parce qu'elles ont été jetées dans la poubelle des ordures ménagères. Ces mini-bombes « explosent » sous les roues des engins compactant les déchets et risquent de provoquer accidents pour le personnel et incendies.

Ce danger peut être écarté avec les bons gestes (et le bon sens) de chacun car une filière adéquate d'élimination existe !!! Il suffit simplement de les ramener à votre revendeur de fusées de détresse qui peut les faire traiter par des organismes compétent (de type artificiers). La CPA encourage donc tous les plaisanciers à faire cet effort pour le respect de tous.



Les bouteilles de gaz :

Elles présentent les mêmes dangers et subissent le même sort : si elles ne sont pas repérées à temps elles explosent sous les engins. Les propriétaires de bouteilles de gaz doivent les rapporter aux stations essences et/ou distributeurs de bouteilles de gaz qui sont obligés de les reprendre.



Les pneus :

Ils doivent également être ramenés aux garagistes qui ont l'obligation de les reprendre. Il bénéficie d'un service de récupération et valorisation par un repreneur agréé au niveau national. Les pneus sont par cette filière soit réutilisés (après avoir été rechapés) soit valorisés (utilisés comme combustible en cimenterie par exemple).



Les DEEE :

Pour les déchets d'équipements électriques et électroniques (électroménagers, audiovisuel, ordinateur...) certains n'ont pas encore pris le réflexe. Il faut savoir que frigos, ordinateur, télévision, appareil d'électroménager... peuvent être apportés gratuitement sur une des 16 déchetterie de la Communauté. Ils seront recyclés dans le respect de l'environnement.

